Image not found or type unknown

# Ai je droit à une pension

Par **fabienne33**, le **05/11/2014** à **13:09**

Bonjour

Mariée en 1996 et séparée en 2006, je demande le divorce avec deux enfants un fils de 18 a étudiant et ma fille 15ans lycéenne, qui ont été pratiquement qu'à ma charge
Je peux demander une pension compensatoire parce que franchement j'ai galère, je suis au chômage depuis juin 2013 merci de répondre

Par **youris**, le **05/11/2014** à **13:19**

bjr,
les pensions alimentaires sont pour l'entretien et l'éducation des enfants.
la prestation compensatoire dans le cadre d'un divorce sert à compense la différence de niveau de vie, conséquence du divorce.
vous pouvez demander une prestation compensatoire à votre futur ex, le juge statuera en fonction de divers paramètres en particulier il prendra en compte les revenus de chaque époux.
cdt

Par **Legalacte**, le **05/11/2014** à **17:42**

Bonjour,

Pour divorcer, vous devez passer par un avocat, posez lui la question, c'est lui qui pourra vous dire si vous pouvez avoir une prestation compensatoire, en fonction des revenus de votre mari et des votre comme le précise Youris.

Par **fabienne33**, le **06/11/2014** à **07:12**

Merci

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés